

XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dakar (Sénégal), les 29 et 30 novembre 2014



Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022

« *La jeunesse est notre atout majeur !* »

« *C'est pour nous un devoir de rappeler aux États et aux gouvernements leurs engagements envers la jeunesse et de promouvoir le Programme d'action mondial pour la jeunesse (PAMJ) qui vise à instaurer un environnement où les jeunes du monde entier peuvent s'épanouir et développer pleinement leur potentiel (...), je fais appel à toute la communauté francophone pour réfléchir sur les défis auxquels la jeunesse fait face et entreprendre des actions concrètes en vue de relever ces défis.* »

Abdou DIOUF,
Secrétaire général de la Francophonie

1. Contexte : la jeunesse et la Francophonie

Au Sommet de Kinshasa en octobre 2012, la Francophonie a réitéré la nature de sa spécificité fondée sur le partage de la langue française et porteuse des valeurs de diversité culturelle, de multilinguisme, de paix, de démocratie, de l'État de droit, des droits de l'Homme, de l'égalité entre les femmes et les hommes, du développement durable, d'éducation et de solidarité.

La Francophonie agit pour que sa jeunesse soit outillée pour incarner ces valeurs, les perpétuer et les faire progresser, en particulier depuis le VIII^e Sommet de Moncton en 1999 spécialement consacré à cette thématique, en passant par le X^e Sommet de Ouagadougou jusqu'au XV^e Sommet de Dakar qui a pour thème « Femmes et jeunes en Francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement ». La Francophonie mobilise aussi régulièrement les jeunes issus des quatre coins de son espace à travers de grands événements. Ainsi, les *Jeux de la Francophonie*, le plus grand événement fédérateur de la jeunesse francophone, se sont tenus à l'occasion de sept éditions, de Casablanca en 1989 à Nice en 2013, en combinant à la fois culture, sport, solidarité, diversité et excellence.

Le *Forum mondial de la langue française*, dont la première édition s'est déroulée à Québec en 2012 et la deuxième se tiendra à Liège en 2015, constitue également une autre occasion privilégiée de rassembler les jeunes francophones pour échanger sur la valeur ajoutée du partage de la langue française dans un esprit d'ouverture et de modernité.

Dans ce contexte, le Secrétaire général de la Francophonie a demandé à ce qu'une Stratégie jeunesse de la Francophonie puisse pérenniser les acquis enregistrés et apporter une contribution renforcée à l'atteinte de cet objectif.

Il y a actuellement plus d'un milliard de jeunes à l'échelle mondiale. Les 15 à 29 ans représentent le quart de la population mondiale, et c'est le cas aussi au sein de l'espace francophone, qui compte actuellement 245 millions de jeunes.

Dans les pays en développement membres de la Francophonie, les enfants et les jeunes constituent la majorité de la population, ce qui témoigne du dynamisme de leur démographie. Cela est particulièrement vrai en Afrique subsaharienne : d'ici 2050, les projections démontrent que la population de jeunes des pays francophones de la région sera multipliée par plus de quatre fois, passant de 84 millions à 276 millions. 85 % des francophones se situeront alors en Afrique.

Les jeunes eux-mêmes constituent le principal atout de cette stratégie. En effet, on note de plus en plus, au Sud comme au Nord, l'engagement croissant des jeunes dans des organisations, des associations diverses et des mouvements alternatifs. Leur dynamisme, leur engouement pour les technologies de l'information et de la communication et leur volonté d'apporter des solutions aux principaux enjeux auxquels ils sont confrontés doivent être encouragés. La Francophonie doit soutenir leur désir de contribuer à la vie politique, à la cohésion sociale et au développement durable et inclusif de leur société.

Si l'accroissement du nombre de jeunes est source de vitalité et offre de grandes occasions de progrès, l'intégration citoyenne de cette vaste population est un exercice exigeant pour toute société.

Les jeunes font face à des défis qui, s'ils sont à la base les mêmes un peu partout, appellent forcément des réponses qui dépendent des dynamiques particulières des sociétés où ils vivent. Par exemple, le défi de l'insertion en emploi et d'un chômage plus élevé que chez les autres groupes d'âge existe autant dans les pays d'Europe que d'Afrique, mais les circonstances économiques et sociales très différentes des deux régions invitent nécessairement à proposer des réponses appropriées à leur contexte.

De même, si l'éducation et la formation sont primordiales pour assurer le progrès de tous les jeunes, les obstacles à l'accessibilité se posent en des termes différents d'un pays à l'autre. Il en va de même pour l'accès abordable et équitable aux technologies et au monde numérique alors que la jeunesse est au cœur de toutes les innovations dans ce domaine générateur d'emplois et vecteur de la modernité dans toutes les composantes de la vie publique et privée.

La difficulté d'accéder aux soins de santé répondant à leurs besoins spécifiques, notamment en matière de santé sexuelle et de reproduction, constitue l'un des problèmes majeurs régulièrement soulevés par les jeunes, et ce, particulièrement dans les pays de l'Afrique francophone. Les jeunes sont parfois confrontés à des problèmes de santé liés à la consommation de drogue ou d'alcool, à une alimentation peu équilibrée ou à des infections sexuellement transmissibles dont le VIH.

Dans plusieurs pays, les défis qui se posent aux jeunes femmes par rapport à leur épanouissement personnel, professionnel et citoyen sont plus considérables que ceux des jeunes hommes. La Francophonie doit prendre en compte l'existence des obstacles particuliers auxquels elles font face.

Cette stratégie doit tenir compte de l'hétérogénéité de l'espace francophone tout en permettant le partage des expériences et des meilleures pratiques et l'avancement des intérêts communs à la Francophonie.

La stratégie se fonde sur un *État des lieux de la jeunesse francophone (2014)* et un *Bilan des actions de la Francophonie en faveur de la jeunesse depuis 1999 (2014)* qui constituent des documents de référence essentiels.

Comme le souligne la Déclaration de Kinshasa, « l’Afrique tient en son avenir celui de la Francophonie. » C’est pourquoi la Francophonie porte un regard particulier sur la jeunesse du continent africain, qui est son plus grand espoir de progrès et représentera le plus grand groupe de locuteurs francophones à l’avenir.

La Stratégie jeunesse de la Francophonie est en pleine adéquation avec le Cadre stratégique de la Francophonie adopté en 2014, la Stratégie numérique de la Francophonie et la Politique intégrée de promotion de la langue française, adoptées en 2012, ainsi que la Stratégie économique de la Francophonie adoptée en 2014, qui accordent tous une place importante à la jeunesse.

Elle cherche à renforcer et à coordonner l’action de toutes ses parties prenantes : les États et gouvernements membres, l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l’Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), les opérateurs directs que sont l’Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5Monde, l’Université Senghor d’Alexandrie, l’Association internationale des maires et responsables des capitales et des métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) ainsi que la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (Conféjes) et la Conférence des ministres de l’Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (Confémen), en partenariat avec les réseaux institutionnels et professionnels ainsi que la société civile francophones.

La Stratégie jeunesse de la Francophonie promeut l’adhésion et l’engagement des jeunes francophones pour qu’ils forment eux-mêmes leur propre destin et qu’ils s’épanouissent, en tirant profit de l’immense potentiel de la langue française et en ayant à l’esprit les valeurs sur lesquelles se fonde la Francophonie, au premier chef la solidarité, la paix, le respect de la démocratie et des droits de l’Homme.

2. Vision : la jeunesse francophone au cœur d’un développement humain durable

Cette stratégie est portée par une vision ambitieuse formulée de la manière suivante :

À l’horizon 2022, les jeunes femmes et hommes francophones seront des acteurs essentiels du développement durable de notre espace, bénéficiant d’une éducation et d’une formation de qualité, assortie d’opportunités d’intégration socioprofessionnelle, conscients de l’atout que représente le partage de la langue française et pleinement engagés dans sa promotion ainsi que dans celle des valeurs de la Francophonie, et soucieux d’établir un contexte de paix et de sécurité pour tous.

Cette vision s’inspire de la Charte de la Francophonie révisée en 2005 et du Cadre stratégique de la Francophonie adopté en 2014, qui place l’épanouissement de l’individu et notamment des jeunes au cœur du processus de développement durable. Elle doit permettre aux jeunes de l’espace francophone de disposer de plus d’autonomie, de responsabilités élargies, d’une citoyenneté entière et de solidarités plus fortes.

3. Principes sur lesquels se fonde la Stratégie jeunesse de la Francophonie

Cette stratégie repose sur une démarche inclusive, s’inspire de l’approche fondée sur les droits de l’Homme et implique la responsabilisation de la jeunesse et celle de l’ensemble des acteurs de la Francophonie qui devront l’accompagner dans cette voie.

La stratégie vise à faire des jeunes francophones des citoyens engagés, disposant de toutes les ressources et outils dont ils ont besoin pour devenir des citoyens et citoyennes à part

entière et vivre de manière épanouie et responsable. Attentifs à leur environnement, ils le préservent en vue de le transmettre aux générations futures.

La maîtrise de la langue française et l'ouverture à la diversité linguistique et culturelle joue un rôle de premier plan à cet égard. L'accès abordable et équitable aux technologies numériques est également un élément important. De façon plus générale, les jeunes doivent avoir accès à une éducation et une formation de qualité et à des occasions d'intégration socioprofessionnelle.

La Francophonie œuvrera pour contribuer à créer, au sein de l'espace francophone, un environnement qui permette aux jeunes de jouer un rôle plus actif dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Ainsi, les jeunes pourront contribuer de façon constructive à ce que les sociétés francophones relèvent leurs défis en matière d'éducation, d'emploi, de santé, de participation citoyenne, de développement durable et d'urbanisation.

L'autonomisation des femmes est l'une des priorités transversales de la Francophonie. La vision d'une jeunesse francophone engagée et instruite doit nécessairement inclure notamment les femmes, et pour chacune des orientations de cette stratégie, des efforts particuliers devront être faits pour s'assurer de la participation égale des femmes et des hommes.

Dans cette perspective, la Francophonie, en synergie avec les acteurs multilatéraux concernés, accompagnera la jeunesse dans sa formation, sa responsabilisation et son autonomisation, tout en garantissant un climat propice, notamment du point de vue des droits de l'Homme, de la sécurité et de la paix, à la réalisation des ambitions de tous les jeunes de l'espace francophone.

La Stratégie jeunesse de la Francophonie s'inscrit dans le cadre de l'Agenda international du développement de l'après 2015 et des Objectifs du développement durable (ODD) en discussion au niveau des Nations unies.

Dans le cadre de cette stratégie, en s'inspirant des standards internationaux et dans un souci d'harmoniser et d'améliorer le suivi et l'évaluation des actions prévues, les jeunes ciblés sont définis comme la catégorie d'individus des deux sexes âgés de 15 à 35 ans, étant entendu qu'en fonction de la spécificité de certaines actions et des besoins particuliers des jeunes et des États et gouvernements, des tranches d'âge resserrées ou élargies seront adaptées.

4. Les axes majeurs d'intervention et les objectifs à poursuivre pour répondre aux besoins des jeunes

La Francophonie agira en complémentarité et/ou en partenariat avec les États et gouvernements, les autres acteurs multilatéraux et les acteurs de la société civile en vue de mettre en œuvre les axes d'intervention et atteindre les objectifs ci-dessous. Ces axes sont complémentaires et répondent à la nécessité d'une approche holistique et d'actions globales, en fonction des missions assignées à la Francophonie.

Selon chaque contexte et afin de mieux guider l'action programmatique de l'OIF, de l'APF, des opérateurs directs et des conférences ministérielles permanentes, ces objectifs devront être précisés dans le cadre des instances qui leur sont propres, et opérationnalisés dans le cadre de programmes et projets qui seront mis en œuvre, suivis et évalués.

Axe 1 : Éducation et formation, en langue française, dans une perspective de promotion des valeurs humaines, de l'employabilité et de l'insertion socioprofessionnelle

En partenariat avec les jeunes, la Francophonie poursuivra les objectifs suivants :

Objectif 1.1 : *Soutenir une offre d'éducation de base et de formation professionnelle et technique de qualité axée sur l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle*

La Francophonie accompagnera l'élaboration et le déploiement des politiques éducatives et de formation en se fondant sur l'égalité, l'équité et la qualité, en phase avec les besoins des marchés du travail et les demandes de participation citoyenne des jeunes, femmes et hommes, et dans une perspective d'éducation au développement durable. Dans ce cadre, la Francophonie continuera d'accompagner l'élaboration de politiques et stratégies éducatives en vue de lutter efficacement contre le décrochage scolaire et de réduire le nombre de jeunes, en particulier les jeunes filles, quittant l'école sans qualifications.

Elle mettra les technologies de l'information et de la communication au service des innovations pédagogiques et de l'économie du savoir. Elle contribuera à faire des lieux d'apprentissage des jeunes un environnement sécurisé exempt de toute forme de violence et d'exploitation.

Elle veillera à ce que les politiques éducatives deviennent plus réactives face à l'évolution des besoins de la société et du marché, à ce que les jeunes de l'espace francophone puissent accéder à des opportunités d'emploi accrues et diversifiées et à ce que la langue française soit un atout pour cette insertion professionnelle. Elle s'efforcera de prendre en compte les révolutions des modèles d'apprentissage et de transmission des savoirs. Des mesures devront être prises pour établir des liens de collaboration entre les structures de formation professionnelle et technique et le monde du travail, afin d'améliorer le contenu des programmes de formation et faciliter ainsi l'insertion professionnelle des jeunes, et en particulier les jeunes femmes, notamment par l'apprentissage en « formation duale » en partenariat avec le secteur privé. Une attention particulière sera accordée aux secteurs du numérique, des sciences, technologies et mathématiques, de l'économie sociale et solidaire, des emplois verts, des énergies renouvelables, et plus largement du développement durable. La Francophonie soutiendra particulièrement les innovations dans le cadre de la transition énergétique.

Objectif 1.2 : *Promouvoir l'enseignement supérieur et universitaire ainsi que la recherche scientifique et faciliter l'accès aux nouvelles technologies*

La Francophonie accompagnera les États et les institutions de l'enseignement supérieur en vue de permettre l'accès à des formations universitaires et supérieures de qualité. Elle soutiendra les acteurs concernés pour mieux outiller les jeunes, en particulier les jeunes femmes, et garantir, à court terme, un meilleur équilibre entre les compétences offertes et les besoins du marché du travail et, à long terme, l'anticipation des compétences nécessaires. De même, la Francophonie soutiendra le renouvellement du corps professoral des universités francophones en accompagnant des jeunes au niveau de leur formation doctorale.

Pour encourager l'esprit d'excellence, de recherche et de compétitivité parmi les jeunes de l'espace francophone, la Francophonie soutiendra la mise en place de mécanismes appropriés permettant de favoriser les échanges et la mobilité entre les étudiants, les professeurs et les chercheurs. S'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication, la Francophonie favorisera l'émergence de nouvelles relations pédagogiques entre enseignants et apprenants.

Objectif 1.3 : Soutenir l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes et encourager la créativité numérique, culturelle et artistique

En phase avec la *Stratégie économique de la Francophonie*, adoptée en 2014 par le Sommet de Dakar, la Francophonie mettra en œuvre différentes actions, notamment en vue d'accroître l'entrepreneuriat des jeunes, en particulier des jeunes femmes, leur mobilité et leur insertion socio-professionnelle, et d'améliorer l'environnement général des affaires, la reconnaissance de l'importance de l'éducation et de la formation à l'entrepreneuriat et le développement de la culture de l'entrepreneuriat auprès des jeunes.

La créativité et l'innovation technologique sont des gisements potentiels d'emplois que les pays devront explorer avec comme cible prioritaire les jeunes. En phase avec la *Stratégie de la Francophonie numérique* adoptée en 2012 par le Sommet de Kinshasa, la Francophonie utilisera des dispositifs numériques favorisant l'innovation et la créativité et encouragera la mise en place de plateformes numériques d'incubation entrepreneuriale pour les jeunes¹. Elle encouragera l'acquisition, par les jeunes acteurs de la culture, en particulier les jeunes femmes, des compétences entrepreneuriales et de gestion culturelle ainsi que des compétences spécifiques dans le domaine du numérique, en rapport avec la création artistique.

La Francophonie incitera les jeunes à développer leurs talents pour donner libre cours aux différents types d'expression culturelle et renforcera son appui aux jeunes artistes pour aider les industries culturelles, notamment dans les domaines du livre, de l'image, des arts plastiques, de la musique et d'autres expressions du spectacle vivant. À cette fin, elle développera des programmes de valorisation et d'accompagnement des jeunes talents qui permettront également de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté francophone.

Axe 2 : Participation citoyenne, accès aux droits et promotion de la langue française dans un cadre de développement durable et de diversité culturelle

En partenariat avec les jeunes, la Francophonie poursuivra les objectifs suivants :

Objectif 2.1 : Promouvoir le développement durable, les droits des jeunes, la participation citoyenne, l'engagement civique et l'apprentissage de la vie démocratique

De nombreux jeunes francophones vivent dans un environnement marqué par des conflits, dont ils sont les premières victimes, les rendant encore plus vulnérables, en même temps qu'ils constituent eux-mêmes les vecteurs déterminants pour la construction et la consolidation de la paix. Dans ce contexte, la Francophonie encouragera les États et gouvernements à créer les conditions favorables pour que les droits des jeunes soient protégés et qu'ils puissent exercer pleinement leurs responsabilités, dans un environnement de sécurité, de paix et de démocratie. Elle veillera également à ce que les jeunes disposent des ressources et outils nécessaires à une participation active aux processus décisionnels concernant les enjeux qui les affectent, sur les plans local, national, régional et international.

La Francophonie veillera à la prise en compte des principes du développement durable dans l'ensemble des interventions menées en faveur de la jeunesse. Elle s'impliquera pour promouvoir la prise en compte des besoins des générations futures dans les politiques sectorielles de développement.

La Francophonie proposera aux États et gouvernements qui le souhaitent, un accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales inclusives qui permettent aux

¹ Stratégie de la Francophonie numérique : http://www.francophonie.org/IMG/pdf/SOMMET_XIV_Strategie_TIC_2012-2.pdf

jeunes de jouir de leurs droits et qui prennent en compte les besoins variés de ces derniers. Dans cette perspective, la Francophonie entreprendra, en partenariat avec les organisations de jeunes et de jeunesse et en collaboration avec les agences internationales, des actions de plaidoyer ; les États et gouvernements membres s'attacheront à formuler et à intégrer dans leurs politiques nationales des actions pour protéger les jeunes contre les risques auxquels ils sont exposés en ce qui concerne leur bien-être physique et mental, notamment qu'il s'agisse de la toxicomanie, du VIH/SIDA et des autres aspects liés à la santé sexuelle et de la reproduction, en accord avec le Plan d'action du Caire issu de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Aux niveaux local, national, régional et international, la Francophonie appuiera les structures d'animation de la jeunesse ainsi que les organisations de jeunesse, à l'instar du Parlement francophone des jeunes de l'APF, et veillera à y associer différents groupes de jeunes, y compris les groupes vulnérables ou marginalisés ou les jeunes des milieux ruraux, afin de garantir une large représentation des jeunes.

Une attention particulière sera portée à l'apprentissage à la vie démocratique ainsi qu'à la promotion de l'implication citoyenne et de l'engagement civique inclusif des jeunes afin qu'ils jouent un rôle actif dans les processus démocratiques, à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale et pour qu'ils s'investissent dans la prévention de la violence et des conflits ainsi que dans la consolidation de la paix².

La Francophonie contribuera à l'édification d'un monde de paix et de démocratie et veillera à intensifier l'implication des jeunes francophones au dialogue des cultures et des religions ainsi qu'à la recherche de la paix, notamment dans les pays en transition ou en sortie de crise.

Objectif 2.2 : Promouvoir la langue française comme langue de solidarité et de partage et comme langue de compétence professionnelle et de promotion sociale

En phase avec la Politique intégrée de promotion de la langue française adoptée par le Sommet de Kinshasa en 2012, la Francophonie soutiendra la promotion de l'usage du français chez les jeunes pour qu'ils l'utilisent comme langue de solidarité, de travail, de partage et d'accès au savoir, dans diverses circonstances, en particulier dans le cadre de leurs propres activités d'animation socio-éducative et en ce qui concerne le transfert des connaissances à travers les nouvelles technologies de l'information et de la communication, sur les réseaux sociaux et dans les échanges culturels.

Par ailleurs, afin que le français devienne un atout pour l'insertion professionnelle des jeunes, en particulier dans les domaines des sciences et techniques ainsi que dans les secteurs de la finance et du commerce international, la Francophonie s'engage à promouvoir le français comme langue de compétence professionnelle et comme moyen de promotion sociale.

Dans cette perspective, la Francophonie, s'appuyant sur les recommandations du premier Forum mondial de la langue française à Québec et sur les engagements du Sommet de Kinshasa, favorisera l'accès aux grands médias francophones y compris l'internet et les réseaux sociaux ; elle veillera à ce que les jeunes aient accès tant aux offres linéaires que non linéaires de programmes en français, afin de contribuer à leur immersion linguistique³.

² L'OIF, l'APF, les opérateurs directs et les conférences ministérielles permanentes sont invités à poursuivre leurs actions en s'appuyant notamment sur les parlements nationaux, le parlement francophone des jeunes, les groupes patronaux, les syndicats etc.

³ À titre d'exemple, la Francophonie veillera à ce que TV5Monde figure dans les plans de diffusion et encouragera sa diffusion dans les établissements scolaires, les centres de langues, les universités. Elle soutiendra la production de programmes musicaux, d'outils d'éducation aux médias, de ressources multimédias éducatives, notamment en appui à la formation professionnelle, de ressources ludiques, ainsi que le sous-titrage.

Objectif 2.3 : Agir en faveur de la mobilité des jeunes et de leur mise en réseau aux niveaux local, national, régional et international

Consciente des attentes de la jeunesse en matière de mobilité, la Francophonie s'impliquera pour la multiplication et la réalisation des opportunités dans ce domaine.

La Francophonie veillera au renforcement de la participation des jeunes, en particulier des jeunes femmes, aux activités sportives, socio-culturelles, et de loisirs, en particulier aux Jeux de la Francophonie, comme faisant partie intégrante de leur développement, de leur épanouissement personnel et collectif, comme moyen de prévention des problèmes sociaux et de faciliter l'intégration citoyenne et culturelle ainsi que l'échange d'expériences entre les jeunes de l'espace francophone⁴.

En lien avec l'OIF et les opérateurs, la Francophonie renforcera la mobilité étudiante, notamment par la promotion de formations en français.

Considérant le volontariat comme un moyen de favoriser la mobilité, de promouvoir la solidarité et le dialogue culturel, de soutenir l'employabilité des jeunes et de faciliter leur insertion sociale et professionnelle, la Francophonie renforcera les programmes actuellement mis en œuvre afin d'en accroître l'impact. Elle soutiendra la mise en place de mécanismes de solidarité et de coopération afin de renforcer les capacités des États et gouvernements membres à organiser leurs propres programmes de volontariat des jeunes.

La Francophonie s'appuiera également sur la mobilité des jeunes, notamment via le volontariat et les Jeux de la Francophonie, pour assurer la visibilité de ses valeurs et promouvoir une Francophonie de terrain.

5. Orientations pour la mise en œuvre de la Stratégie jeunesse de la Francophonie

Cette stratégie sera mise en œuvre par les États et gouvernements, l'OIF, l'APF, les opérateurs directs de la Francophonie, les conférences ministérielles permanentes ainsi que la société civile francophone, en partenariat avec les organisations de jeunes et de jeunesse ainsi qu'avec les agences internationales, en se fondant sur une gestion axée sur les résultats et en respectant les principes directeurs de subsidiarité, de pertinence, de partenariat, d'intégration et de mesurabilité tels que définis dans le Cadre stratégique de la Francophonie⁵.

Au niveau national et régional, la Francophonie encouragera la mise en place de structures de coordination chargées des questions de jeunesse ; au niveau international, elle continuera d'appuyer la mise en place et l'animation de la Plateforme internationale des réseaux jeunesse francophones, un « réseau de réseaux », qui fédère les énergies et les ressources des organisations des jeunes afin d'entreprendre, plus efficacement, des actions de plaidoyer en faveur de la jeunesse. Cette démarche inclusive à destination des réseaux francophones de jeunesse repose notamment sur la participation de structures déjà existantes, tel le Parlement francophone des jeunes, et permet de décupler les effets leviers.

La Francophonie tiendra compte des priorités en fonction des ensembles régionaux et veillera à associer les jeunes de l'ensemble de l'espace francophone, quels que soient leur sexe, leur situation géographique, leur environnement économique, culturel ou social.

⁴ La Francophonie continuera d'appuyer l'organisation des Jeux de la Francophonie ainsi que les initiatives de la Conféjes et de la Confémén visant à encourager et soutenir l'émergence de jeunes talents et les accompagner dans leur parcours professionnel. Elle continuera à promouvoir la présence de la langue française dans les grands événements olympiques.

⁵ La stratégie s'inscrit dans le Cadre stratégique de la Francophonie (2015-2022) adopté par les États et gouvernements membres lors du Sommet de Dakar en novembre 2014.

6. Observation et prospective, suivi et évaluation

L'OIF assurera une fonction d'observation et de prospective consacrée à la jeunesse afin de recueillir et d'analyser, périodiquement, les données disponibles sur les jeunes, de les synthétiser et de les diffuser pour faire état des progrès accomplis. L'OIF publiera régulièrement des rapports auxquels seront associés l'APF, les opérateurs directs ainsi que les conférences ministérielles permanentes de la Francophonie. Tous les deux ans, à l'occasion du Sommet de la Francophonie, l'OIF publiera un rapport exhaustif sur la situation des jeunes dans l'espace francophone.

L'OIF, l'APF, les opérateurs directs et les conférences ministérielles permanentes assureront le suivi-évaluation approprié des actions menées dans le cadre de la stratégie jeunesse conformément aux principes de mise en œuvre des actions recommandés dans le Cadre stratégique de la Francophonie.

En phase avec le Cadre stratégique de la Francophonie, cette stratégie couvre la période à moyen terme allant de 2015 à 2022.

7. Tableau synoptique / Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022

VISION : La jeunesse francophone au cœur d'un développement humain durable			
<p>À l'horizon 2022, les jeunes femmes et hommes francophones seront des acteurs essentiels du développement durable de notre espace, bénéficiant d'une éducation et d'une formation de qualité, assortie d'opportunités d'intégration socioprofessionnelle, conscients de l'atout que représente le partage de la langue française et pleinement engagés dans sa promotion ainsi que dans celle des valeurs de la Francophonie, et soucieux d'établir un contexte de paix et de sécurité pour tous.</p>			
Principes	Axes d'intervention	Objectifs	Modalités de mise en œuvre et mécanismes de suivi
<ul style="list-style-type: none"> * Autonomisation, information et épanouissement * Responsabilisation, participation et implication citoyenne autour des valeurs démocratiques * Égalité femme-homme, liberté, tolérance, respect * Accompagnement et appui de l'ensemble des acteurs de la Francophonie * Engagement et solidarité francophones, promotion de la langue française et de la diversité linguistique et culturelle * Appropriation des concepts du développement durable 	<p>I. Éducation et formation, en langue française, dans une perspective de promotion des valeurs humaines, de l'employabilité et de l'insertion socioprofessionnelle</p>	<p>1.1 Soutenir une offre d'éducation de base et de formation professionnelle et technique de qualité axée sur l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle</p> <p>1.2 Promouvoir l'enseignement supérieur et universitaire ainsi que la recherche scientifique et faciliter l'accès aux nouvelles technologies</p> <p>1.3 Soutenir l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes et encourager la créativité numérique, culturelle et artistique</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Synergie entre les États et gouvernements, l'OIF, l'APF, les opérateurs directs (<i>AUF, AIMF, Université Senghor, TV5Monde</i>), les conférences ministérielles permanentes (<i>Confémen, Conféjes</i>) et autres acteurs multilatéraux concernés et les associations de la société civile * Partenariats avec les organisations de jeunes et de jeunesse * Subsidiarité et transversalité * Prise en compte des spécificités régionales * Respect des principes de la gestion axée sur les résultats * Plateforme internationale des réseaux jeunesse francophones * Fonction d'observation et de prospective au sein de l'OIF * Suivi et évaluation par les parties prenantes
	<p>II. Participation citoyenne, accès aux droits et promotion de la langue française dans un cadre de développement durable et de diversité culturelle</p>	<p>2.1 Promouvoir le développement durable, les droits des jeunes, la participation citoyenne, l'engagement civique et l'apprentissage de la vie démocratique</p> <p>2.2 Promouvoir la langue française comme langue de solidarité et de partage et comme langue de compétence professionnelle et de promotion sociale</p> <p>2.3 Agir en faveur de la mobilité des jeunes, du réseautage et des échanges aux niveaux local, national, régional et international</p>	